AR Prefecture
043-214300121-20260601-2026_DEL_094-DE
Reçu le 08/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 01 juin 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mai 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALLON, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT,

EXCUSES REPRESENTES : Bernard BOURGIE par Joëlle GOMEZ, Claude VIAL par Laurent ROUSSET, Stéphanie CUSSONNET par Michel BEAL, Tanguy NAIME par Sylvain BONNET

EXCUSES NON REPRESENTES

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 4	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_094
OBJET : Attribution de chèques cadeaux locaux 100 % Aurécois en lien avec l'Association des Commerçants Aurécois - mise à jour des conditions d'attribution – rectification de la délibération du 16/12/2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution de chèques cadeaux à destination du personnel communal pour les fêtes de fin d'année, pour les départs en retraite, pour les stagiaires et à destination des clubs et/ou bénévoles et sportifs pour la fête du sport.

Il est rappelé que c'est l'Association des commerçants qui a mis en place ce dispositif « Chèque cadeaux » avec la Fédération des Associations de Commerçants de la Haute Loire et notamment le chèque cadeau 100% aurécois d'une valeur faciale de 10 €.

Monsieur le Maire propose aux élus de bien vouloir approuver les conditions d'attribution et d'approuver l'achat auprès de l'Association des commerçants Aurecois de chèques cadeaux locaux à hauteur de :

- **Pour le Personnel :**
  - 90 € par agent par an à l'occasion des fêtes de fin d'année,
  - 150 € par bénévole sous contrat de convention par an à l'occasion des fêtes de fin d'année,
  - 120 € par agent lors d'un départ en retraite,
  - 50 € par agent lors d'un mariage ou PACS, lors de la naissance d'un enfant d'un agent,
  - Sur examen, 30 € par semaine pour un stagiaire en fonction des ressources disponibles du budget communal et selon l'engagement du stagiaire durant toute sa période de stage

- **Pour clubs et/ou bénévoles et sportifs :**
  - 60 € pour les récompenses individuelles
  - 160 € pour les récompenses par équipe collective

AR Prefecture
043-214300121-20260601-2026_DEL_094-DE
Reçu le 08/06/2026

La commune passera ses commandes directement auprès de l'Association des commerçants pour obtenir ces chèques cadeaux locaux en fonction du nombre de personnel concerné et du nombre de clubs et/ou bénévoles et sportifs concernés chaque année.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve les conditions d'attributions des chèques cadeaux locaux 100 % Aurécois comme reprises ci-dessus.

Cette délibération rectifie la délibération n° 2024_DEL_130 du 16/12/2024 et s'y substitue.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

MAIRIE D'AUREC-sur-LOIRE ★ 43110 ★ HAUTE-LOIRE

Laurent ROUSSET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 08 JUIN 2026